

Volonne, le 18 mars 2020



Chers Volonnaises, Volonnais,

C'est dans un contexte inédit et qui appelle toute notre solidarité que je vous écris.

Être solidaire, ces temps-ci, c'est comprendre que chacun doit **rester chez soi**.

C'est comprendre aussi que **les personnes de plus de 70 ans** sont très vulnérables et doivent être particulièrement protégées.

C'est aussi le cas pour toute personne ayant une santé fragile, des maladies chroniques, troubles respiratoires, personnes en situation de handicap.

Si vous êtes parmi ces personnes les plus à risques, il est préférable que des personnes de votre entourage assurent votre ravitaillement, que ce soit pour vos courses alimentaires, comme pour vos médicaments.

Si vos proches, voisins, auxiliaires de vie ne sont pas en mesure d'assurer ce soutien pour vous, nous mettons un numéro solidarité à votre disposition.

Appelez le **06 85 17 14 76**

Nous vous aiderons à vous ravitailler en vous livrant à domicile.

Pour tous, vous trouverez, ci-contre, l'attestation de déplacement dérogatoire. Elle est indispensable pour toute sortie de votre domicile.

Vous pouvez la remplir au crayon papier pour pouvoir l'utiliser plusieurs fois.

Vous pouvez aussi la recopier sur papier libre pour chaque membre de votre famille.

Notre commerce de proximité est précieux :

Dans notre village, les 2 boulangeries, la boucherie, Proxi, le Tabac-Presse sont ouverts.

Adoptez les gestes barrières quand vous vous y rendez – distance d'1 mètre avec toute autre personne.

Pour ceux qui font leur jardin, contactez la Jardinerie Marrou pour livraison de plants à partir de vendredi : 06 14 80 55 31 livraison.marrou@gmail.com

Pour suivre les informations de la commune, allez sur notre site internet :

<https://www.mairie-volonne.fr/>

En adoptant les bons comportements, nous préserverons les plus fragiles. De tout cœur avec vous pour sortir, ensemble, de cette crise.

Sandrine COSSERAT, Maire de Volonne

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2020

(signature)